



Éviction conseil syndical copropriete

Par **Odilon62_**, le **15/10/2022** à **11:38**

Bonjour,

Je fais parti du conseil syndical de copropriété.

J ai reçu un recommandé pour une assemblée extraordinaire dont l'ordre du jour et mon éviction.

Il n y a aucun motif alors que le vote est par correspondance et dans un lieu.

Je ne sais pas ce qui m est reproché et il ne sais absolument rien passé.

Que puis je faire ?

Merci d avance.

Odilon

Par **Visiteur**, le **15/10/2022** à **11:42**

Bonjour,

Un vote imposé par correspondance ? Je ne crois pas que ce soit légal. Il faut une date, un horaire et un lieu où vous devrez vous rendre. Le VPC n'est qu'un choix optionnel.

Rapprochez vous des autres membres du CS pour comprendre ce qui vous est reproché, ou encore demandez à d'autres copropriétaires.

Et surtout qui paye cette AG supplémentaire (pas "extraordinaire") ? En tant que membre du CS vous pouvez poser la question au syndic.

Mais s'il n'y a rien à vous reprocher le vote vous sera favorable.

Par **Odilon62_**, le **15/10/2022** à **15:15**

Désolé, j ai modifié.

Il est aussi dans un lieu.

J ai demandé des explications au syndic, j attends la réponse.

Non je n ai absolument rien à me reprocher et je me creuse la tête pour savoir..

Je suis aussi déçu du manque de franchise

Par **Visiteur**, le **15/10/2022** à **15:20**

Au syndic ? C'est inutile, il ne dira rien sur la raison de cette AG. Par contre il peut éventuellement vous indiquer qui l'a demandée (et donc qui va la payer)

Demandez aux autres membres du CS ce qu'on vous reproche.

Par **springfield**, le **04/11/2022** à **21:59**

Une AGE juste pour ce motif ? C'est bien singulier comme objet de dépense.

Par **Pierrepauljean**, le **04/11/2022** à **23:38**

bonjour

on ne convoque pas une AG supplémentaire uniquement pour révoquer un membre du CS